



**l'Ordre des homéopathes de l'Ontario**

---

# **Indicateurs de performance**

---

**Mars 2012**

## Préface

### Objet du document

Le présent document décrit les indicateurs de performance qui accompagnent le *Profil des compétences d'admission à la profession des homéopathes exerçant en Ontario*, et il présente également une brève description ayant servi à l'élaboration du Profil des indicateurs de performance.

### Contexte : Élaboration et validation du Profil des compétences

À l'automne 2011, le Conseil transitoire de l'Ordre des homéopathes de l'Ontario (CT-OHO) a entrepris d'élaborer un profil des compétences d'admission à la profession à l'intention des homéopathes débutants de l'Ontario. On a déterminé ces compétences afin de soutenir les activités de réglementation destinées à la protection du public, notamment en aidant à mettre au point des outils d'évaluation des professionnels débutants et de l'assurance de la qualité; en aidant à orienter la conception des programmes d'études et en suscitant une plus grande sensibilisation du public et de l'employeur en ce qui concerne les attentes à l'égard des praticiens débutants.

La démarche de création, de révision et de validation du profil des compétences s'est inspirée d'une approche de pratiques exemplaires en matière de développement des compétences et s'est fortement appuyée sur l'expertise en la matière d'un groupe diversifié d'homéopathes. On a conçu le profil pour qu'il soit pertinent auprès des praticiens ainsi qu'auprès de ceux qui veulent en savoir plus au sujet de la pratique de l'homéopathie. Le profil fut élaboré en cinq phases principales, dont : 1) analyse documentaire et recommandation au Conseil; 2) atelier de cinq jours sur le développement des compétences regroupant des homéopathes de diverses régions de l'Ontario; 3) révision et mise à jour de la part du Groupe consultatif spécial et l'Ordre des homéopathes de l'Ontario; 4) validation du profil des compétences; 5) mise au point finale et révision supplémentaire du profil. On diffusa le profil final auprès du public pour un examen pendant 60 jours, afin de solliciter d'autres commentaires de la part des parties intéressées et de s'assurer que ce profil représente bien la pratique de l'homéopathe débutant. La version finale du profil fut approuvée le 27 février 2012.

## Élaboration et validation des indicateurs de performance

Au printemps 2012, le CT-OHO décida de poursuivre son travail portant sur le *Profil des compétences d'admission à la profession des homéopathes exerçant en Ontario*, en établissant des indicateurs de performance précis pour chacune des compétences. Ces indicateurs de performance sont des caractéristiques mesurables et observables qui peuvent contribuer à déterminer si les attentes de performance adaptées aux compétences d'un débutant ont été satisfaites. Autrement dit, les indicateurs de performance appuient les compétences en fournissant de l'information complémentaire sur des comportements réels et observables associés à la compétence. Il importe de noter que les indicateurs de performance cités dans le présent document ne constituent pas une liste exhaustive, mais plutôt une partie des comportements associés à la compétence.

Pour parvenir à définir les indicateurs de performance, on a réuni un groupe d'experts en la matière dans le cadre d'un atelier de cinq jours. Au terme d'une séance de formation initiale, le groupe rédigea la première version du profil des indicateurs de performance. Après la rédaction initiale du profil, on fit valider les résultats par le Comité directeur ainsi que par le Groupe consultatif spécial composé de neuf homéopathes n'ayant pas participé à l'élaboration des indicateurs initiaux (se reporter à l'annexe A). Le document fut passé en revue, modifié et approuvé par le CT-OHO le 26 mars 2012.

## Compétences clés et compétences liées à la sécurité

Conformément à la règle utilisée dans le profil de compétences conçu par le CT-OHO à l'intention des homéopathes débutants, les Compétences clés sont indiquées dans le présent document par la lettre « K » (pour l'anglais *key*). Elles représentent les connaissances, les aptitudes et les habiletés définies par des experts en la matière comme étant les plus essentielles à l'exercice compétent de la profession au stade de débutant. Ces 39 compétences et sous-compétences sont basées sur leur importance pour l'exercice professionnel compétent, ainsi que sur la fréquence de leur utilisation dans la pratique.

On compte 36 Compétences liées à la sécurité. Dans le présent document, elles sont indiquées par la lettre « S ». Il s'agit des compétences et sous-compétences définies par des experts en la matière comme étant les plus importantes pour réduire les risques de préjudice au patient<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> D'après le CCRPS – Nouvelles orientations : Réglementation des homéopathes et des naturopathes, ch. 5, p. 163, avril 2006.

Notons qu'il y a un chevauchement considérable entre les Compétences liées à la sécurité et les Compétences clés. Autrement dit, plusieurs des compétences et sous-compétences dites « Compétences clés » sont aussi considérées comme étant des « Compétences liées à la sécurité ». Ensemble, les Compétences clés et les Compétences liées à la sécurité représentent environ 46 % des 106 compétences et sous-compétences présentées dans le document.

## Profil des indicateurs de performance

	Compétence	N° d'indicateur	Indicateur de performance
<b>1</b>	<b>Responsabilité professionnelle et pratique conforme à la déontologie</b>		
<b>1.1</b>	Fournir des soins axés sur le patient dans le cadre de l'exercice de l'homéopathie tel que défini dans la <i>Loi sur les homéopathes</i> (2007). (K, S)		
		1	Démontrer le recours à des stratégies incitant le patient à adopter une approche collaborative.
		2	Décrire le champ d'application tel qu'il est défini dans la <i>Loi sur les homéopathes</i> (2007).
		3	Expliquer le rôle des soins homéopathiques dans le cadre du système de santé de l'Ontario.
<b>1.2</b>	Développer une relation thérapeutique professionnelle avec le patient, tout en maintenant avec ce dernier des limites adéquates et en intervenant dans son intérêt véritable. (K)		
		1	Reconnaître les préoccupations et les exigences du patient.
		2	Démontrer du respect à l'égard des limites personnelles du patient.
		3	Identifier les transgressions de limites les plus courantes.
		4	Décrire les mesures servant à concilier les cas de transgression de limites.

Compétence		N° d'indicateur	Indicateur de performance
<b>1.3</b>	Faire preuve de sensibilité et de respect à l'égard des droits, de la dignité et du caractère unique du patient. (K, S)		
		1	Définir le rôle de l'homéopathe dans la reconnaissance du droit du patient de prendre ses propres décisions concernant sa santé et son bien-être.
		2	Communiquer avec le patient dans le respect de son caractère unique.
		3	Définir les facteurs socio-économiques ou socioculturels pouvant être pertinents pour le patient.
<b>1.4</b>	Exercer de façon sûre, éthique et collaborative, dans les limites de ses compétences individuelles. (K, S)		
		1	Reconnaître les paramètres personnels de la compétence professionnelle et leurs limites, s'il y a lieu.
		2	Démontrer une connaissance des règlements, des lignes directrices et des normes de l'Ordre des homéopathes de l'Ontario.
		3	Décrire le processus utilisé pour signaler une pratique dangereuse, incompétente ou contraire à l'éthique.

Compétence		N° d'indicateur	Indicateur de performance
<b>1.5</b>	Garantir la confidentialité et la protection des renseignements personnels du patient. (K, S)		
		1	Appliquer les exigences relatives à la confidentialité et à la protection des renseignements personnels telles que décrites dans la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé</i> (2004).
		2	Appliquer les exigences relatives à la confidentialité et à la protection des renseignements personnels telles que décrites dans la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques</i> (2000).
		3	Indiquer de quelle façon il est possible de manquer à l'obligation de confidentialité par inadvertance.
		4	Assurer un contexte qui favorise la protection des renseignements personnels du patient.
<b>1.6</b>	Déterminer l'effet potentiel des valeurs, des croyances et des expériences personnelles et utiliser cette conscience de soi pour prodiguer des soins de façon objective. (S)		
		1	Reconnaître les facteurs qui influencent l'aptitude à offrir des soins de façon objective.
		2	Formuler un plan d'intervention sur les actions qui ont une influence sur l'aptitude à fournir des soins de façon objective.

Compétence		N° d'indicateur	Indicateur de performance
<b>1.7</b>	Collaborer avec les collègues, les autres professionnels de la santé et les ressources communautaires afin de faciliter les soins au patient.		
		1	Expliquer la valeur de la collaboration avec les collègues et autres professionnels des soins de santé.
		2	Valoriser les occasions de partage des décisions, tout en préservant la confidentialité du patient.
		3	Décrire les façons d'aborder la collaboration intraprofessionnelle et interprofessionnelle.
		4	Intégrer à sa pratique la collaboration intraprofessionnelle et interprofessionnelle.
<b>1.8</b>	Maintenir la compétence professionnelle en ayant recours à l'auto-évaluation continue, la collaboration au sein de la profession et le perfectionnement professionnel.		
		1	Démontrer une compréhension des exigences contenues dans le Règlement sur l'assurance de la qualité.
		2	Démontrer une aptitude à fixer des objectifs de maintien de la compétence professionnelle.
		3	Participer au perfectionnement professionnel et à l'éducation permanente.

Compétence		N° d'indicateur	Indicateur de performance
<b>1.9</b>	Utiliser des moyens de communication efficaces pour développer des relations professionnelles avec les patients, les familles et les autres professionnels de la santé.		
		1	Utiliser une communication écrite claire et concise.
		2	Utiliser une communication verbale claire et concise.
		3	Adapter la communication au destinataire (p. ex. les patients, les familles et les autres professionnels de la santé).
		4	Confirmer que la communication est bien comprise par les destinataires.
<b>1.10</b>	Reconnaître les limites de sa propre expérience et de ses connaissances individuelles et rechercher des conseils et de la collaboration auprès de professionnels experts. (S)		
		1	Déterminer ses limites personnelles en lien avec l'exercice professionnel.
		2	Définir les situations où la collaboration intraprofessionnelle et interprofessionnelle est appropriée.

Compétence		N° d'indicateur	Indicateur de performance
<b>1.11</b>	Démontrer une bonne compréhension des obligations légales et éthiques qui régissent l'exercice de l'homéopathie, notamment celles qu'imposent la <i>Loi de 2007 sur les homéopathes</i> et la <i>Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées</i> , de même que les normes et principes d'éthique professionnelle. (K)		
		1	Démontrer la connaissance des obligations éthiques stipulées dans les lois, les normes et les lignes directrices.
		2	Démontrer la connaissance des obligations légales stipulées dans les lois, les normes et les lignes directrices (c.-à-d. la jurisprudence).

	Compétence	N° d'indicateur	Indicateur de performance
<b>2</b>	<b>Pratique fondée sur les connaissances – Ensemble de connaissances</b>		
<b>2.1</b>	Faire preuve d'une compréhension approfondie de la philosophie et des principes fondamentaux de l'homéopathie, tels qu'ils sont définis dans l' <i>Organon de l'art de guérir</i> , notamment :		
<b>a</b>	le principe de similitude; (K, S)		
		1	Expliquer le principe de similitude.
		2	Déterminer de quelle façon on utilise le principe de similitude pour définir le plan de traitement.
		3	Décrire la loi de la nature homéopathique (thérapeutique) (aphorisme 26).
<b>b</b>	la totalité des symptômes; (K, S)		
		1	Expliquer le concept de « totalité des symptômes ».
		2	Déterminer de quelle façon on utilise la « totalité des symptômes » pour bien comprendre le cas du patient.
		3	Décrire de quelle façon la « totalité des symptômes » forme une image du remède.
<b>c</b>	la dose minimale; (K, S)		
		1	Expliquer le concept de dose minimale.
<b>d</b>	l'individualisation du cas; (K, S)		
		1	Expliquer le concept d'individualisation en homéopathie.

	Compétence	N° d'indicateur	Indicateur de performance
<b>e</b>	la théorie de la santé et de la maladie (p. ex. le miasme aigu et chronique);		
		1	Définir la notion de perturbation dynamique et de maladie.
		2	Comparer et distinguer les notions de santé et de maladie en homéopathie par rapport à ces notions dans d'autres systèmes de soins de santé.
<b>f</b>	les principes et méthodes thérapeutiques; (K, S)		
		1	Expliquer les principes et méthodes thérapeutiques.
		2	Déterminer de quelle façon les principes et méthodes thérapeutiques s'appliquent au plan de traitement.
		3	Définir les effets principaux et secondaires des médicaments <sup>2</sup> .
		4	Expliquer l'orientation du traitement.
<b>g</b>	la préparation des médicaments; (K)		
		1	Définir la notion et l'objectif de la préparation des médicaments.
		2	Expliquer le processus de préparation des médicaments.
		3	Expliquer les différents types de préparation des médicaments.
<b>h</b>	les pathogénésies et l'action des médicaments.		

<sup>2</sup> **Médicament** : Désigne le médicament homéopathique, le remède homéopathique et la préparation homéopathique tels qu'ils sont définis dans le document de référence Preuves relatives aux médicaments homéopathiques (Santé Canada, 2007), ainsi que les produits que peut préparer, administrer ou recommander l'homéopathe à l'usage individuel du patient.

	Compétence	N° d'indicateur	Indicateur de performance
		1	Expliquer le concept de pathogénésie en homéopathie.
		2	Expliquer le but des pathogénésies.
		3	Décrire la façon dont sont menées les pathogénésies.
<b>2.2</b>	Démontrer de solides aptitudes à mener l'interrogatoire homéopathique, notamment en lien avec l' <i>Organon</i> (aphorismes 6, 18, 82-104, 153, 210-213, 220). (K)		
		1	Expliquer les étapes de l'interrogatoire en homéopathie.
		2	Démontrer les aptitudes à mener l'interrogatoire homéopathique telles qu'elles sont présentées dans les aphorismes cités (p. ex., aphorismes 6, 18, 82-104, 153, 210-213, 220).
		3	Démontrer l'aptitude à établir une relation thérapeutique avec le patient.
<b>2.3</b>	Démontrer une bonne connaissance de la matière médicale homéopathique, notamment :		
<b>a</b>	des signes et symptômes associés aux médicaments les mieux connus, que l'on désigne par des termes comme « polychrestes » et « petits remèdes »;		
		1	Expliquer les principales caractéristiques des médicaments homéopathiques polychrestes.
		2	Démontrer une certaine connaissance des « petits remèdes ».
<b>b</b>	des médications indiquées dans certaines circonstances (p. ex. des interventions thérapeutiques comme les soins de premières lignes, les cas de blessure, les cas d'infections aiguës, les soins palliatifs, les épidémies);		

	Compétence	N° d'indicateur	Indicateur de performance
		1	Déterminer les médicaments de premières lignes les plus couramment utilisés.
		2	Déterminer les médicaments utilisés dans les cas courants d'affections aiguës.
		3	Déterminer les médicaments couramment utilisés pour les soins palliatifs.
		4	Déterminer les médicaments historiquement utilisés dans les cas d'épidémies.
<b>c</b>	de la préparation des médicaments (p. ex. les substances d'origine, les méthodes);		
		1	Identifier les substances d'origine du médicament.
		2	Expliquer la démarche de préparation d'une teinture-mère.
		3	Expliquer le processus de trituration.
		4	Décrire le processus de succussion.
		5	Expliquer la façon de préparer les remèdes dynamisés.
<b>d</b>	des relations entre les médicaments (p. ex. la complémentarité, la compatibilité).		
		1	Décrire les relations entre les médicaments dans la matière médicale.
<b>2.4</b>	Appliquer les principes de l'homéopathie, de la matière médicale homéopathique et de la répertorisation pour poser un diagnostic homéopathique. (K, S)		
		1	Formuler un diagnostic homéopathique en utilisant les outils de référence.

	Compétence	N° d'indicateur	Indicateur de performance
		2	Démontrer une connaissance de diverses techniques et de leur emploi approprié pour poser un diagnostic homéopathique.
<b>2.5</b>	Comprendre et évaluer les diverses sources de données disponibles pour la sélection des médicaments, notamment :		
<b>a</b>	les données cliniques;	1	Rechercher au besoin des sources d'information au sujet des données cliniques.
		2	Démontrer une compréhension de l'information obtenue au moyen des données cliniques (p. ex. radiographies, résultats d'analyse de sang).
		3	Démontrer l'aptitude à utiliser l'information issue des données cliniques et à en tenir compte dans la sélection du médicament.
<b>b</b>	la recherche fondée sur des données probantes;		
		1	Consulter au besoin des sources d'information concernant les recherches actuelles fondées sur des données probantes.
		2	Démontrer une compréhension de l'information issue de la recherche probante dans le domaine de l'homéopathie et dans d'autres domaines (p. ex. l'épidémiologie).
		3	Démontrer l'aptitude à utiliser l'information issue des recherches probantes et à en tenir compte dans la sélection du médicament.
<b>c</b>	les documents historiques;		
		1	Rechercher au besoin des sources d'information dans des documents historiques.
		2	Démontrer une compréhension de l'information issue des documents historiques.

	Compétence	N° d'indicateur	Indicateur de performance
		3	Démontrer l'aptitude à utiliser l'information issue des documents historiques et à en tenir compte dans la sélection du médicament.
<b>d</b>	les pathogénésies;		
		1	Rechercher au besoin des sources d'information sur les pathogénésies et en tenir compte dans la sélection du médicament.
		2	Démontrer une compréhension de l'information issue de pathogénésies.
		3	Démontrer l'aptitude à utiliser l'information issue de pathogénésies et à en tenir compte dans la sélection du médicament.
<b>e</b>	les données toxicologiques;		
		1	Rechercher au besoin des sources d'information sur les données toxicologiques et en tenir compte dans la sélection du médicament.
		2	Démontrer une compréhension de l'information issue des données toxicologiques.
		3	Démontrer l'aptitude à utiliser l'information issue des données toxicologiques et à en tenir compte dans la sélection du médicament.
<b>f</b>	les propriétés des substances d'origine.		
		1	Rechercher au besoin des sources d'information sur les propriétés des substances d'origine et en tenir compte dans la

	Compétence	N° d'indicateur	Indicateur de performance
			sélection du médicament.
		2	Démontrer une compréhension de l'information issue des propriétés des substances d'origine.
		3	Démontrer l'aptitude à utiliser l'information issue des propriétés des substances d'origine et à en tenir compte dans la sélection du médicament.
<b>2.6</b>	Démontrer une connaissance approfondie du processus de répertorisation, notamment :		
<b>a</b>	la structure, l'organisation, les avantages et les limites du répertoire;		
		1	Expliquer les différences entre les répertoires.
		2	Expliquer les avantages et les limites des répertoires.
<b>b</b>	la définition des rubriques, en traduisant la narration du patient dans le langage condensé du Répertoire homéopathique;		
		1	Expliquer la terminologie et les abréviations utilisées dans les répertoires.
		2	Démontrer comment se traduit le langage du patient dans le langage du répertoire.
<b>c</b>	le classement des symptômes et des remèdes et leur signification;		

	Compétence	N° d'indicateur	Indicateur de performance
		1	Expliquer les systèmes de classement utilisés dans différents répertoires, ainsi que leur signification.
		2	Expliquer le classement des rubriques.
<b>d</b>	la technique de répertorisation.		
		1	Décrire les techniques de répertorisation.
<b>2.7</b>	Démontrer une connaissance approfondie de l'ordonnance reconnaissant l'importance d'un dosage souple et individualisé pour chaque patient, notamment :		
<b>a</b>	la dynamisation, le dosage et la fréquence de répétition; (K, S)		
		1	Expliquer la dynamisation.
		2	Expliquer le dosage.
		3	Expliquer la fréquence de répétition.
<b>b</b>	l'administration des médicaments; (K, S)		
		1	Démontrer une connaissance des méthodes d'administration des médicaments.
<b>c</b>	la séquence des médicaments;		
		1	Savoir à quel moment il convient de modifier le médicament, la fréquence ou la dynamisation au cours d'un traitement.
<b>d</b>	la relation entre les médicaments.		
		1	Démontrer une connaissance de la relation entre les médicaments et de son impact sur le traitement.

	Compétence	N° d'indicateur	Indicateur de performance
<b>2.8</b>	Comprendre l'incidence des états psychologiques et affectifs du patient sur sa santé et son bien-être. (K, S)		
		1	Expliquer les notions de base de la psychologie (p. ex., la dépression, l'anxiété) et la façon dont elles peuvent influencer le traitement du patient et la relation thérapeutique.
		2	Expliquer de quelle façon l'état affectif du patient peut influencer le traitement.
		3	Rechercher au besoin des sources d'information portant sur les aspects psychologiques ou affectifs.
<b>2.9</b>	Déterminer les obstacles potentiels au traitement, notamment une alimentation déséquilibrée, les perturbations environnementales, ainsi que l'exposition et la toxicité ambiante. (K)		
		1	Reconnaître l'ampleur et l'importance des obstacles courants au traitement.
		2	Expliquer les caractéristiques des obstacles courants au traitement.
<b>2.10</b>	Déterminer les causes occasionnelles et les causes de maintien de la condition.		
		1	Définir la notion de causes occasionnelles.
		2	Identifier les causes occasionnelles courantes.
		3	Définir la notion de causes de maintien de la condition.
		4	Identifier les causes courantes de maintien de la condition.

	Compétence	N° d'indicateur	Indicateur de performance
		5	Expliquer l'influence des causes occasionnelles et de maintien sur le traitement du patient.
<b>2.11</b>	Posséder une connaissance fondamentale de l'anatomie humaine et de la physiologie, fondée sur l'étude de tous les systèmes et appareils de l'organisme, tant structurels que fonctionnels. (K)		
		1	Démontrer une connaissance fondamentale des systèmes structurels du corps humain (p. ex., le squelette, les muscles).
		2	Démontrer une connaissance fondamentale des systèmes fonctionnels du corps humain (p. ex., l'appareil cardiovasculaire, respiratoire).
		3	Démontrer une compréhension de la terminologie médicale en ce qui a trait à l'anatomie et à la physiologie.
		4	Rechercher au besoin d'autres renseignements à jour concernant l'anatomie et la physiologie.
<b>2.12</b>	Posséder une connaissance de base des processus biochimiques (p. ex. les principes métaboliques) et de leur lien avec l'évaluation des obstacles au traitement et des causes de maintien.		
		1	Comprendre de quelle façon les processus biochimiques sains sont perturbés par l'état de maladie.
		2	Démontrer une compréhension de la terminologie médicale en ce qui a trait aux processus biochimiques.
		3	Rechercher au besoin d'autres données à jour concernant les processus biochimiques.

	Compétence	N° d'indicateur	Indicateur de performance
<b>2.13</b>	Démontrer une compréhension de base des rapports issus des tests médicaux et des procédures de diagnostic, utilisés comme sources de renseignements pour l'interrogatoire, l'analyse et la gestion des cas (p. ex. l'imagerie, la biopsie).		
		1	Décrire l'objet des tests médicaux et procédures de diagnostic courants.
		2	Comprendre la terminologie courante et les abréviations fréquemment utilisées dans les tests médicaux et les procédures de diagnostic courants.
		3	Faire la différence entre des résultats normaux et anormaux.
		4	Démontrer de quelle façon les tests médicaux et procédures de diagnostic peuvent faciliter la prise en charge, l'analyse et la gestion des cas.
		5	Rechercher au besoin d'autres renseignements à jour concernant les tests médicaux et les procédures de diagnostic.
<b>2.14</b>	Démontrer une compréhension de base des rapports d'analyse de laboratoire et de leur lien avec l'analyse et la gestion des cas (p. ex. analyses de sang, analyses d'urine).		
		1	Comprendre la terminologie courante et les abréviations fréquemment utilisées dans les rapports d'analyse de laboratoire.
		2	Reconnaître les valeurs normales et anormales inscrites dans un rapport d'analyse de laboratoire.
		3	Démontrer de quelle façon les résultats de laboratoire peuvent être appliqués à l'analyse et à la gestion de cas.
		4	Rechercher au besoin d'autres données à jour concernant les rapports d'analyse de laboratoire.

	Compétence	N° d'indicateur	Indicateur de performance
<b>2.15</b>	Démontrer une compréhension de base de la nutrition et de l'utilisation appropriée du soutien nutritionnel.		
		1	Identifier les carences nutritionnelles courantes et leur influence sur la santé.
		2	Identifier les stratégies de soutien nutritionnel courantes visant à rétablir la santé.
<b>2.16</b>	Démontrer une compréhension de base de la pharmacothérapie, notamment des médicaments pharmaceutiques et		
<b>a</b>	de leurs actions;		
		1	Expliquer les actions générales associées aux classes de médicaments courantes.
		2	Faire des recherches dans des ouvrages de référence pour comprendre les actions associées aux médicaments pharmaceutiques et aux produits de santé naturels.
<b>b</b>	de leur classification;		
		1	Expliquer les classifications et les termes courants appliqués aux drogues médicales (p. ex. analgésique, antibiotique).
		2	Se reporter aux ouvrages de référence appropriés pour comprendre la classification.

	Compétence	N° d'indicateur	Indicateur de performance
<b>c</b>	de leurs effets secondaires;		
		1	Expliquer les effets secondaires courants associés aux médicaments pharmaceutiques et aux produits de santé naturels.
		2	Faire des recherches dans des ouvrages de référence pour comprendre les effets secondaires associées aux médicaments pharmaceutiques et aux produits de santé naturels.
<b>d</b>	de leur toxicité.		
		1	Expliquer la différence entre les effets secondaires et la toxicité.
		2	Rechercher les documents de référence appropriés afin de déterminer l'effet toxique des produits de santé naturels ou pharmaceutiques courants.
<b>2.17</b>	Reconnaître les signes et les symptômes de problèmes de santé potentiellement sévères ou mortels, afin de déterminer s'il y a lieu d'orienter le patient vers d'autres professionnels de la santé ou organismes de soins de santé. (S)		
		1	Identifier les signes et symptômes courants associés aux situations susceptibles de comporter des risques sévères pour la santé ou potentiellement mortels (p. ex. crise épileptique, cardiaque, choc).
		2	Offrir un soutien adéquat en cas de situations graves ou potentiellement mortelles (p. ex. RCR, premiers soins, 911, orientation vers un autre professionnel de la santé).

	Compétence	N° d'indicateur	Indicateur de performance
<b>2.18</b>	Identifier les processus pathologiques et leurs manifestations, afin de reconnaître un diagnostic conventionnel et comprendre son implication sur l'évaluation, le pronostic, le traitement homéopathique et sur la possibilité d'orienter le patient vers d'autres ressources.		
		1	Démontrer une connaissance de base des processus pathologiques et de leurs manifestations (p. ex. pathophysiologie).
		2	Connaître les termes et abréviations couramment utilisés dans les diagnostics.
		3	Reconnaître les diagnostics courants posés par d'autres professionnels de la santé.
		4	Démontrer quelle peut être l'incidence des diagnostics d'autres professionnels de la santé sur les évaluations homéopathiques.
		5	Rechercher au besoin des renseignements à jour concernant les diagnostics conventionnels.
<b>2.19</b>	Reconnaître les symptômes courants des maladies afin de repérer les symptômes caractéristiques et individuels du patient. (K, S)		
		1	Démontrer une connaissance des pathologies courantes.
		2	Savoir différencier les symptômes habituels et inhabituels des pathologies.

	Compétence	N° d'indicateur	Indicateur de performance
<b>2.20</b>	Démontrer les aptitudes requises pour faire un examen physique dans le respect du champ d'exercice de l'homéopathie. (K, S)		
		1	Faire montre d'aptitudes appropriées lors des examens physiques (p. ex. observation, palpation, inspection).
		2	Recourir aux mesures de prévention des infections lors d'un examen physique.
		3	Démontrer une connaissance des actes autorisés en vertu de la <i>Loi sur les professions de la santé réglementées</i> (1991) lors des examens physiques.
<b>2.21</b>	Reconnaître les situations dans lesquelles le traitement homéopathique peut compléter d'autres soins de santé reçus par le patient ou interagir avec ceux-ci et/ou leur nuire.		
		1	Démontrer une compréhension du champ d'exercice des autres professions de la santé.
		2	Reconnaître les situations dans lesquelles le traitement homéopathique peut compléter d'autres soins de santé, interagir avec ceux-ci ou leur nuire.
<b>2.22</b>	Reconnaître les situations où l'intégration d'autres approches thérapeutiques pourrait permettre d'améliorer les résultats chez le patient.		
		1	Identifier les circonstances dans lesquelles d'autres approches thérapeutiques peuvent compléter l'homéopathie.
<b>2.23</b>	Comprendre la manutention, la distribution et l'entreposage des médicaments, conformément aux lignes directrices de la pratique professionnelle. (S)		

	Compétence	N° d'indicateur	Indicateur de performance
		1	Identifier les facteurs susceptibles d'inactiver les médicaments.
		2	Identifier les facteurs susceptibles de contaminer les médicaments.
		3	Expliquer le processus d'imprégnation.
		4	Expliquer le processus de préparation et de mélange.
		5	Identifier les types de matériaux d'entreposage pouvant servir à contenir les médicaments.
<b>2.24</b>	Être détenteur d'un certificat en règle de fournisseur de premiers soins de santé et de RCR. (S)		
		1	Être détenteur d'un certificat en règle de fournisseur de premiers soins de santé et de RCR.

	Compétence	N° d'indicateur	Indicateur de performance
<b>Application compétente des connaissances</b>			
<b>Entrevue initiale</b>			
<b>2.25</b>	Informer le patient et obtenir son consentement éclairé en ce qui concerne la nature de la démarche homéopathique, notamment :	1	Obtenir le consentement éclairé tout au long de la consultation et du traitement.
<b>a</b>	la confidentialité; (K, S)		
		1	Décrire les renseignements qui seront recueillis et la façon dont ils seront consignés, utilisés et divulgués.
		2	Préciser qui aura accès aux dossiers.
		3	Expliquer la raison pour laquelle la confidentialité des renseignements du patient est protégée.
		4	Expliquer les raisons pouvant justifier la divulgation des renseignements confidentiels sans consentement, comme l'exige ou l'autorise la loi.
<b>b</b>	les principes et procédés de base de l'homéopathie;		
		1	Décrire la notion d'homéopathie.
		2	Décrire les risques et les avantages du traitement homéopathique.
		3	Décrire le rôle et la responsabilité du patient dans la démarche homéopathique.
		4	Expliquer le rôle et la responsabilité de l'homéopathe.
		5	Expliquer de quelle façon le traitement homéopathique est planifié, mis en œuvre, évalué et révisé.

	Compétence	N° d'indicateur	Indicateur de performance
<b>c</b>	la nature et la sécurité du médicament;		
		1	Expliquer la nature et la sécurité des médicaments.
<b>d</b>	la durée et la fréquence des visites;		
		1	Expliquer la fréquence et la durée habituelles des visites.
<b>e</b>	les attentes relatives au traitement (aigu ou chronique, pronostic);		
		1	Expliquer et comparer la façon dont le traitement intervient sur les problèmes de santé aigus et chroniques.
		2	Expliquer les attentes raisonnables quant aux résultats du traitement.
<b>f</b>	la grille tarifaire.		
		1	Expliquer la grille tarifaire applicable aux services.
		2	Expliquer la grille tarifaire applicable aux produits et aux médicaments.
<b>2.26</b>	Passer en revue le formulaire d'accueil du patient (p.ex. les antécédents de santé familiaux, les antécédents de santé du patient, le motif de consultation, l'étiologie, les suppléments et produits pharmaceutiques, l'évaluation des habitudes de vie).		
		1	Confirmer les renseignements recueillis dans le formulaire rempli lors de l'entrevue initiale avec le patient.
		2	Évaluer et préciser tout renseignement inscrit dans le formulaire.

	Compétence	N° d'indicateur	Indicateur de performance
<b>Interrogatoire - Consultation</b>			
<b>2.27</b>	Établir une relation thérapeutique en développant un lien avec les patients qui facilite le partage de renseignements dans un environnement professionnel.		
		1	Utiliser l'écoute active pour faciliter la communication réciproque.
		2	Comprendre la communication non verbale.
		3	Réduire les obstacles à la communication.
		4	Gérer ses réactions personnelles au sujet des renseignements du patient.
<b>2.28</b>	Recueillir des renseignements détaillés concernant l'état de santé du patient, afin d'obtenir la totalité des symptômes en ayant recours à ce qui suit :		
<b>Constats subjectifs, notamment :</b>			
<b>a</b>	le compte rendu personnel du patient au sujet de ses motifs de consultation et de ses autres symptômes (p. ex. ses expériences de santé et de maladie et les effets sur sa qualité de vie); (K, S)		
		1	Utiliser les techniques d'écoute active pour recueillir les motifs de consultation.
		2	Documenter les renseignements détaillés au sujet des motifs de consultation et des autres symptômes.
<b>b</b>	les renseignements fournis par l'entourage élargi du patient, s'il y a lieu (p. ex. famille, soignant).		
		1	Documenter les renseignements fournis par l'entourage élargi du patient.

	Compétence	N° d'indicateur	Indicateur de performance
Données objectives, notamment :			
<b>c</b>	les observations de l'homéopathe (c.-à-d. visuelles, etc.) (K, S);		
		1	Observer la communication non verbale du patient.
		2	Documenter les renseignements détaillés au sujet des observations.
<b>d</b>	l'examen physique, au besoin, dans le respect du champ d'exercice de l'homéopathie; (K, S)		
		1	Démontrer une compréhension des circonstances dans lesquelles un examen physique peut s'avérer nécessaire.
		2	Effectuer, au besoin, un examen physique.
		3	Documenter les observations et les données cliniques recueillies lors de l'examen physique.
<b>e</b>	les tests médicaux, les rapports diagnostiques ou les résultats de laboratoire.		
		1	Passer en revue les rapports médicaux, diagnostiques et de laboratoire qui se rapportent au cas.
		2	Appliquer à l'analyse du cas les données provenant des rapports médicaux, diagnostiques et de laboratoire.
		3	Documenter les conclusions obtenues grâce aux tests médicaux, aux diagnostics et aux rapports de laboratoire.

	Compétence	N° d'indicateur	Indicateur de performance
<b>2.29</b>	Utiliser des aptitudes d'écoute et de communication efficaces, en tenant compte de l'âge, du sexe, de la culture, de la langue, de l'habileté, de l'état affectif et du stade de développement du patient. (K)		
		1	Faire preuve d'une maîtrise des techniques d'écoute active.
		2	Adapter les techniques de communication au destinataire (p. ex. le patient, la famille et les autres professionnels de la santé).
<b>2.30</b>	Démontrer des aptitudes d'entrevue et d'interrogatoire homéopathique afin de susciter des réactions spontanées de la part du patient (p. ex. utiliser des questions ouvertes, respecter le silence). (K)		
		1	Démontrer une maîtrise des techniques d'entrevue permettant au patient de partager de l'information.
		2	Respecter les limites de la relation thérapeutique.
<b>2.31</b>	Encourager le patient à donner des réponses plus détaillées afin de pouvoir compléter la description du symptôme.		
		1	Démontrer la façon de poser des questions précises qui favorisent des réponses plus détaillées de la part du patient en ce qui concerne la spécification des symptômes (p. ex. symptômes particuliers, inhabituels, caractéristiques).
		2	Respecter les limites de la relation thérapeutique.

	Compétence	N° d'indicateur	Indicateur de performance
<b>Analyse de cas</b>			
<b>2.32</b>	Analyser les résultats de dépistage afin de repérer les signes et symptômes caractéristiques permettant de constituer une hiérarchie des symptômes (p. ex. une « image de la maladie »).		
		1	Analyser la totalité des données recueillies.
		2	Extraire les données pertinentes pour établir la hiérarchie des symptômes.
<b>2.33</b>	Utiliser diverses approches d'analyse de cas (p. ex. étiologie, totalité des symptômes caractéristiques, facteurs liés à la constitution).		
		1	Appliquer les méthodes appropriées d'analyse de cas pour parvenir à poser un diagnostic homéopathique différentiel.
<b>2.34</b>	Sélectionner des rubriques de répertorisation afin de pouvoir poser un diagnostic homéopathique différentiel.		
		1	Démontrer la façon de sélectionner les rubriques pertinentes se rapportant au cas à l'étude.
		2	Établir une courte liste des rubriques applicables au cas à l'étude.
<b>2.35</b>	Faire une recherche dans les ouvrages de référence et la littérature du domaine de l'homéopathie afin de confirmer la sélection de médicament, en utilisant :		
<b>a</b>	la matière médicale;		
		1	Démontrer comment trouver l'information nécessaire concernant le médicament indiqué dans la matière médicale.
		2	Appliquer l'information de la matière médicale homéopathique pour confirmer le choix du médicament.

	Compétence	N° d'indicateur	Indicateur de performance
<b>b</b>	les données cliniques et de pathogénésies;		
		1	Démontrer la façon de trouver l'information nécessaire concernant les médicaments indiqués dans les données cliniques ou les pathogénésies.
		2	Appliquer l'information issue des données cliniques et de pathogénésies pour confirmer, au besoin, le choix du médicament.
<b>c</b>	des articles de revues scientifiques;		
		1	Démontrer comment trouver l'information nécessaire sur les médicaments indiqués dans les revues scientifiques.
		2	Appliquer l'information issue des revues scientifiques pour confirmer, au besoin, le choix du médicament.
<b>d</b>	les cas de guérison.		
		1	Démontrer comment trouver l'information nécessaire dans les cas de guérison.
		2	Appliquer l'information issue des cas de guérison pour confirmer, au besoin, le choix du médicament.
<b>2.36</b>	Synthétiser les renseignements recueillis et avoir recours à la pensée critique pour parvenir à un diagnostic homéopathique. (K)		
		1	Analyser l'information au moyen de méthodes homéopathiques.
		2	Interpréter l'information recueillie en ayant recours aux techniques de pensée critique.
		3	Appliquer des principes homéopathiques pour parvenir à un diagnostic homéopathique.

	Compétence	N° d'indicateur	Indicateur de performance
<b>Sélection et administration du médicament</b>			
<b>2.37</b>	Sélectionner le ou les médicaments ou la séquence des médicaments visant à rétablir ou à maintenir la santé et la vitalité optimales. (K, S)		
		1	Sélectionner un ou des médicaments qui auront l'effet recherché en fonction du diagnostic différentiel.
		2	Sélectionner le médicament subséquent d'après le résultat obtenu avec le médicament antérieur et le diagnostic différentiel actuel, au besoin.
<b>2.38</b>	Sélectionner la façon d'administrer le médicament, notamment :		
<b>a</b>	la dynamisation homéopathique (p. ex., MT, X, D, C, Q ou LM); (K)		
		1	Déterminer la dynamisation spécifique au cas à traiter.
<b>b</b>	la posologie (p. ex. le dosage); et (K)		
		1	Déterminer la posologie spécifique au cas à traiter.
<b>c</b>	le mode d'administration (p. ex., par voie sèche, liquide, injectable, si cette méthode est approuvée dans le champ d'exercice). (K)		
		1	Sélectionner le mode d'administration approprié.
<b>2.39</b>	Fournir au patient des directives écrites sur l'utilisation du médicament, notamment :		
<b>a</b>	l'administration; (K, S)		
		1	Fournir, par écrit, la façon dont le médicament doit être pris.

	Compétence	N° d'indicateur	Indicateur de performance
	<b>b</b> l'entreposage; (K, S)		
		1	Fournir, par écrit, la façon dont le médicament doit être entreposé.
	<b>c</b> les mises en garde et avertissements; (S)		
		1	Fournir, par écrit, les mises en garde et avertissements associés à la prise du médicament.
	<b>d</b> les interactions; (K, S)		
		1	Fournir, par écrit, les interactions possibles avec tout autre traitement.
	<b>e</b> les recommandations concernant la diète et les habitudes de vie. (K, S)		
		1	Fournir, par écrit, les modifications recommandées en ce qui concerne les changements de diète et d'habitudes de vie.
<b>2.40</b>	Communiquer au patient le plan de traitement individualisé.		
		1	Adapter la façon de communiquer au patient le plan de traitement.
		2	Confirmer que le patient comprend bien le plan de traitement.
<b>2.41</b>	Documenter le plan de traitement dans le dossier du patient, en y consignait, entre autres, le nom du médicament, sa dynamisation et sa posologie, ainsi que sa justification. (K, S)		
		1	Consigner toutes les données applicables en lien avec le plan de traitement du patient.

	Compétence	N° d'indicateur	Indicateur de performance
<b>Gestion du cas – Suivis</b>			
<b>2.42</b>	Surveiller la réaction du patient au médicament et les changements à son état de santé. (S)		
		1	Consigner les points observés chez le patient après l'administration du médicament.
		2	Consigner les changements objectifs, subjectifs et diagnostiques.
		3	Encourager le patient à tenir l'homéopathe au courant des changements observables.
<b>2.43</b>	Évaluer, interpréter et adapter le plan de traitement (p. ex. une deuxième ordonnance), en tenant compte de l'orientation du traitement, du retour d'anciens symptômes ou d'une nouvelle étude des symptômes. (S)		
		1	Reconnaître l'incidence d'un traitement antérieur.
		2	Déterminer à quel moment il y a lieu de modifier le plan de traitement.
		3	Déterminer le pronostic après avoir observé l'action du médicament.
		4	Adapter le plan de traitement.

	Compétence	N° d'indicateur	Indicateur de performance
<b>2.44</b>	Promouvoir les choix particuliers du patient en ce qui concerne ses habitudes de vie saine, afin d'optimiser le résultat du traitement.		
		1	Déterminer les effets des modes de vie actuels du patient sur son cas.
		2	Identifier les aspects des modes de vie qu'il serait possible d'améliorer.
		3	Encourager le patient à faire des choix de modes de vie qui optimiseront sa santé.
<b>2.45</b>	Élaborer, de concert avec le patient, un plan de poursuite des soins homéopathiques.		
		1	Confirmer que le plan de traitement reflète bien les préoccupations du patient et les objectifs de soins de santé.
		2	Démontrer des façons efficaces d'enseigner aux personnes à reconnaître les progrès.
<b>2.46</b>	Recommander que le patient soit orienté vers d'autres professionnels de la santé ou collaborer avec ces derniers, au besoin, afin d'assurer des soins optimaux au patient. (S)		
		1	Collaborer avec d'autres ressources ou diriger le patient vers celles-ci dans son intérêt véritable.

	Compétence	N° d'indicateur	Indicateur de performance
<b>3</b>	<b>Gestion de la pratique</b>		
<b>3.1</b>	Gérer un contexte de pratique qui soit professionnel et sûr pour les patients et pour le personnel. (K, S)		
		1	S'assurer d'avoir une présentation d'aspect professionnel (p. ex. tenue vestimentaire, hygiène, étiquette).
		2	Assurer un milieu de pratique professionnel.
		3	Identifier les risques pour la sécurité de la pratique (p. ex. intimidation, maltraitance, discrimination, harcèlement sexuel).
		4	Prévenir les risques identifiés pour la sécurité de la pratique.
<b>3.2</b>	Conserver les dossiers de patient confidentiels, conformément aux normes, aux règlements et aux lignes directrices. (K)		
		1	Démontrer une connaissance des normes, règlements et lignes directrices pertinents.
		2	Démontrer les mesures à prendre pour protéger la confidentialité et la sécurité des renseignements tout au long de leur collecte, leur utilisation, leur stockage, leur divulgation et leur destruction.
<b>3.3</b>	Développer des habiletés administratives et de gestion (p. ex. la tenue des dossiers de patient et des dossiers financiers, la gestion du personnel).		
		1	Faire preuve d'habiletés administratives.
		2	Faire preuve d'habiletés en gestion de bureau.

	Compétence	N° d'indicateur	Indicateur de performance
<b>3.4</b>	Respecter le droit du patient de choisir d'intégrer d'autres approches thérapeutiques au traitement homéopathique.		
		1	Soutenir la prise de décision éclairée.
		2	Soutenir le choix du patient de rechercher des soins auprès d'autres professionnels de la santé.
<b>3.5</b>	Mettre en œuvre des mesures de sécurité visant à prévenir les blessures et les risques chez le patient, vous-même et les collègues. (S)		
		1	Savoir identifier les risques physiques pour soi et pour les autres sur les lieux de traitement (p. ex. un trottoir glacé, des obstacles susceptibles de faire trébucher, les risques d'incendie, de déversement de produits chimiques, d'étranglement).
		2	Prévenir les risques physiques pour soi et pour les autres.
<b>3.6</b>	Élaborer et mettre en œuvre des pratiques de facturation appropriées et conformes aux normes, règlements et lignes directrices.		
		1	Établir des pratiques de facturation appropriées et conformes aux normes, règlements et lignes directrices de l'Ordre des homéopathes de l'Ontario.
		2	Maintenir des pratiques de facturation appropriées et conformes aux normes, règlements et lignes directrices de l'Ordre des homéopathes de l'Ontario.

## Glossaire

### Anciens symptômes

Symptômes associés au moment où le patient perd son état de santé initial. Ces symptômes sont associés à la maladie chronique et sont cruciaux pour la gestion de cas. (Yasgur, 1998)

### Approche axée sur le patient

Approche dans laquelle le patient est perçu de façon holistique. En plus d'assurer les services, l'approche axée sur le patient implique de susciter chez le patient la connaissance de ses droits et l'autonomie, ainsi que de respecter son autodétermination.

### Caractère unique

Concerne notamment la race, l'ascendance, le lieu d'origine, la couleur, l'origine ethnique, la citoyenneté, la croyance, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, l'état matrimonial, l'état familial ou un handicap (Code des droits de la personne de l'Ontario, 1990).

### Champ d'exercice (ou d'application)

Englobe les services dont la prestation est assurée par les praticiens formés, compétents et agréés. (Groupe consultatif national en physiothérapie, 2009)

### Compétences

Les connaissances, compétences, qualités et habiletés particulières requises d'un homéopathe débutant afin qu'il puisse exercer de façon sûre et éthique.

### Consentement éclairé

S'assurer qu'en ce qui concerne l'intervention proposée, le patient en comprend et en apprécie la nature, les avantages escomptés, les risques importants, les effets secondaires et les autres mesures possibles, y compris les conséquences vraisemblables de l'absence de traitement, et qu'il y consent. (*Loi sur le consentement aux soins de santé*, 1996)

### Diagnostic conventionnel

Diagnostic médical posé par un médecin.

### **Diagnostic différentiel (homéopathique)**

La différenciation entre deux ou plusieurs médicaments similaires que l'on envisage d'utiliser pour traiter un patient. (Yasgur, 1998)

### **Diagnostic homéopathique**

Démarche qui consiste à dégager une totalité signifiante à partir des signes et symptômes du patient dérivés de ses signes et symptômes mentaux, affectifs et physiques, de ses symptômes passés et présents, de ses états aigus et chroniques, de ses pathologies physiques et de son expérience vécue. (Castro, 1996)

### **Dynamisation**

Résultat de la préparation d'un médicament homéopathique. La dynamisation est représentée par un nombre et une lettre associés au nom du médicament, représentant respectivement le nombre de cycles de dilution/succussion lors de la préparation et le type de préparation (p. ex., Aconit 30c ou Arnica 6C). (Castro, 1996)

### **Écoute active**

L'écoute active aide l'homéopathe à consigner les paroles et les indices non verbaux du patient. Contrairement à l'écoute passive, cette technique permet à l'homéopathe de confirmer ce qu'il ou elle a entendu, puisqu'il ou elle reformule ou paraphrase dans le but d'optimiser la prise en charge du cas. Pour pratiquer cette forme de communication, la personne qui écoute doit faire preuve de compassion, d'engagement et d'objectivité.

### **Établissement de la concentration**

Démarche en plusieurs étapes qui consiste à préparer le médicament selon les normes de la pharmacie homéopathique.

### **Éthique (déontologie)**

Branche du savoir qui porte sur les principes moraux, surtout ceux qui concernent ou affirment un groupe, un domaine ou une forme de conduite précis (traduction libre, Oxford Dictionary, 2010).

### **Homéostasie**

État d'équilibre sain.

### **Imprégnation**

Procédé qui consiste à transférer les propriétés thérapeutiques à des granules neutres. (Yasgur, 1998)

### **Interprofessionnel**

Désigne le fait que des fournisseurs issus de diverses professions travaillent ensemble et considèrent que l'interaction est un but important de leur collaboration pour la prestation des services (adapté de l'Organisation mondiale de la santé, 1998).

### **Intraprofessionnel**

Désigne le fait que des fournisseurs au sein d'une même profession travaillent ensemble et considèrent que l'interaction est un but important de leur collaboration pour la prestation des services (adapté de l'Organisation mondiale de la santé, 1998).

### **Jurisprudence**

Connaissance des principes légaux et professionnels qui s'appliquent à l'exercice de la profession.

### **Maladie aiguë**

Maladie qui est habituellement brève et spontanément résolutive. Elle évolue vers un rétablissement ou la mort.

### **Maladie chronique**

Maladie qui progresse habituellement de façon lente et entraîne une détérioration de la santé; elle ne peut pas se résorber sans intervention.

### **Mal-aise**

État d'inconfort. Il peut s'agir d'une maladie ou d'une affection; d'une perturbation de la structure ou du fonctionnement d'un organe, du système corporel, d'un appareil de l'organisme ou de l'état mental. (Castro, 1996)

### **Matière médicale**

De son nom latin *Materia Medica*, ce type d'ouvrage de référence présente la liste des médicaments et de leurs actions et indications thérapeutiques. Cette information provient principalement des pathogénésies effectuées sur les médicaments, ainsi que des observations cliniques.

### **Miasmes**

Blocage à la santé, résultant habituellement d'une maladie. Il peut s'agir d'une condition héritée ou acquise et constitue un obstacle au traitement. (National Center for Homeopathy, 2011)

### **Modes d'intégration**

Stratégies de traitement qui conjuguent des options thérapeutiques conventionnelles et des systèmes de guérison traditionnels dans un contexte de soins axés sur le patient.

### **Naturopathe**

Praticien d'une science médicale dont le système englobe de nombreuses techniques de soins naturels. (Yasgur, 1998). Dans la province d'Ontario, un naturopathe est une personne inscrite au tableau de l'Ordre des naturopathes de l'Ontario.

### **Obstacles au traitement**

Ce qui nuit ou empêche le traitement d'une maladie ou d'une blessure ou le rétablissement vers l'état de santé. (Yasgur, 1998)

### ***Organon de l'art de guérir***

Guide philosophique et pratique de l'art médical et de la science de l'homéopathie, tel que rédigé par son fondateur, Samuel Hahnemann. Notons que tout au long du présent document, les renvois à cet ouvrage désignent la 6<sup>e</sup> édition anglaise. Toutefois, le CT-OHO reconnaît que de nombreux praticiens peuvent exercer en utilisant des versions antérieures de l'ouvrage.

### **Pathogénésie**

Essai clinique contrôlé au cours duquel un médicament est administré à des volontaires en santé afin de confirmer les changements (signes et symptômes) que provoque le médicament sur le corps et l'esprit. Les participants à une pathogénésie consignent leurs symptômes, qui sont ensuite colligés et utilisés comme indications thérapeutiques lorsqu'on veut prescrire la substance.

### **Patient**

Il peut s'agir d'une personne, d'un groupe ou d'une organisation prestataire de services, de produits ou d'information homéopathiques.

### **Perturbation dynamique**

Le niveau auquel se manifeste la cause de la maladie et auquel se produit la perturbation de l'homéostasie.

### **Pharmacothérapie**

Traitement médical au moyen de drogues, y compris les produits pharmaceutiques et les produits de santé naturels.

### **Préparation de produit composé (préparation magistrale)**

La préparation de produit composé s'entend généralement d'un processus par lequel un praticien en soin de santé mélange ou prépare des produits naturels (naturels, médicaux, etc.) en un véhicule (crème, lotion, gel, gouttes, gélules, pilules, etc.) selon des spécifications très précises et selon les besoins particuliers du patient.. On utilise généralement la préparation afin d'offrir des produits qui :

1. ne sont pas disponibles ou ne le sont pas facilement selon les spécifications voulues par un praticien (p.ex., posologie) pour répondre aux problèmes de santé particulier, aux symptômes et aux besoins d'un patient et/ou pour répondre aux exigences précises d'une pratique en soin de santé;
2. sont sans conservateurs, teintures et allergènes chimiques;
3. ont plus de goût ou une forme posologique plus favorable.

(Santé Canada, Direction des produits de santé naturels, octobre 2006)

### **Principe de similitude**

Principe selon lequel « le semblable guérit le semblable ». Autrement dit, si une substance peut provoquer des symptômes chez une personne en santé, elle peut traiter une personne malade qui souffre des mêmes symptômes.

### **Processus biochimiques**

Processus dans lequel interviennent des réactions chimiques chez des organismes vivants et qui est caractérisé et produit par ces réactions.

### **Recherche fondée sur des données probantes**

Ces recherches peuvent désigner des pratiques et des méthodes éprouvées, comme les essais cliniques.

### **Relation thérapeutique**

C'est une relation importante qui développe la confiance chez le patient et crée un espace sécurisé pour la divulgation d'information, ainsi qu'un sentiment d'être écouté et compris. (Gray, 2010)

## Répertoire

Index de la Matière médicale : un index de symptômes accompagné d'une liste de remèdes indiqués pour chaque symptôme.

## Répertorier

Effectuer une recherche dans les rubriques du répertoire afin de déterminer quel remède (ou remèdes) est habituellement utilisé pour les symptômes observés.

## Rubrique

Forme abrégée d'un symptôme présent dans la liste d'un répertoire homéopathique. Chaque rubrique est suivie d'une énumération de tous les remèdes qui ont soit fait ressortir le symptôme lors d'une pathogénésie ou qui ont guéri le symptôme chez un patient (clinique). (Yasgur, 1998)

## Soin objectif

Fait de prodiguer des soins sans être influencé par des préférences ou une inclination susceptibles d'empêcher un jugement impartial.

## Symptôme caractéristique

Symptôme de nature inhabituelle, étonnante et rare qui confère au cas une individualité marquée. Ce type de symptômes révèle souvent quel est le médicament le plus indiqué.

## Systèmes et appareils de l'organisme

Série d'entités ou d'appareils interconnectés et interdépendants dans le corps humain qui interviennent ensemble dans le but commun du maintien de la vie. Parmi ceux-ci, citons les suivants : le système musculosquelettique, le système endocrinien, le système nerveux, le système cardiovasculaire, le système tégumentaire, le système respiratoire, le système gastro-intestinal, le système urinaire, le système reproducteur, les yeux, les oreilles, le nez et la gorge, les systèmes lymphatique et immunitaire. (Gray, 2010)

## Totalité des symptômes

Tous les signes et symptômes de la maladie, notamment sur le plan mental, affectif et physique. (Yasgur, 1998)

### Transgression des limites

Dérogation au principe de la distanciation entre un professionnel et le client, p. ex. une inversion des rôles dans la relation entre le médecin et son patient.

## Bibliographie

- Alberta College of Occupational Therapists. (2004). *Essential competencies of practice for occupational therapists in Canada* (2<sup>e</sup> éd.). Calgary, AB : Auteur.
- Ania, F. (1995). *Homeopathy in Canada: A synopsis. Health and homeopathy* 1 (1). P. 4-8.
- Bickley, L. (2007). *Bate's pocket guide to physical examination and history taking* (5<sup>e</sup> éd.). Philadelphie : Lippincott, Williams et Wilkins.
- Castro, M. (1996). *The complete homeopathy handbook* (3<sup>e</sup> éd.). Bolton, ON : PAN MacMillan.
- Code des droits de la personne de l'Ontario, L.R.O. (1990) c. H-19. Récupéré le 2 décembre 2011  
[http://www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/english/elaws\\_statutes\\_90h19\\_e.htm](http://www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/english/elaws_statutes_90h19_e.htm)
- Consortium of Massage Therapy Regulators. (2012). Inter-jurisdictional competency project practice competency/performance indicator grid. *Document de consultation*. Récupéré le 5 mars 2012  
<http://www.cmta.com/pdfs/MassageTherapyCompetencyIndicatorConsultationDocumentJan132012.pdf>
- Gouvernement du Canada. *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (2000) Récupéré le 2 avril 2012, <http://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/P-8.6.pdf>
- Gray, A. (2010). *Case taking: Best practice and creating meaning in the consulting room*. New Delhi : B. Jain Archibel.
- Groupe consultatif national en physiothérapie (2009). *Profil des compétences essentielles des physiothérapeutes au Canada*. Toronto : Auteur.
- Hahnemann, S. (1842). *Organon de l'art de guérir* (6<sup>e</sup> éd. en version anglaise). Birdcage Books. (W. Brewster O'Reilley – copyright 1996).
- Kaplan, B. (2001). *The homeopathic conversation: The art of taking the case*. Oregon : Natural Medicine Press.

- Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé* (Ontario, 2004). Récupéré le 2 avril 2012  
[http://www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/english/elaws\\_statutes\\_04p03\\_e.htm](http://www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/english/elaws_statutes_04p03_e.htm)
- Loi sur le consentement aux soins de santé* de l'Ontario (1996). Récupéré le 5 décembre 2011  
[http://www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/english/elaws\\_statutes\\_96h02\\_e.htm](http://www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/english/elaws_statutes_96h02_e.htm)
- Loi sur les homéopathes de l'Ontario* (2007). Récupéré le 13 octobre 2011  
[http://www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/english/elaws\\_statutes\\_07h10\\_e.htm](http://www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/english/elaws_statutes_07h10_e.htm)
- Loi sur les professions de la santé réglementées* de l'Ontario. (1991). Récupéré le 13 octobre 2011  
[http://www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/english/elaws\\_statutes\\_91r18\\_e.htm](http://www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/english/elaws_statutes_91r18_e.htm)
- National Center for Homeopathy. (2011). *Homeopathy today*. Automne 2011. Alexandria, VA : Auteur.
- Ordre des infirmiers et infirmières de l'Ontario (2008). *Compétences nationales essentielles à l'exercice de l'infirmière autorisée débutante*. Toronto : Auteur.
- Organisation mondiale de la santé. (1998). *Health promotion glossary*. Genève, Suisse. Récupéré le 13 octobre 2011,  
[http://who.int/hpr/NPH/docs/hp\\_glossary\\_en.pdf](http://who.int/hpr/NPH/docs/hp_glossary_en.pdf)
- Oxford dictionary (7<sup>e</sup> éd.) (2000). Hinsdale, IL : Penguin Press.Oxford Dictionary
- Santé Canada. (2004). *Règlement sur les produits de santé naturels*. Récupéré le 12 octobre 2011  
<http://www.hc-sc.gc.ca/dhp-mps/prodnatur/index-eng.php>
- Skills for Health U.K (2009). *National occupational standards for homeopathy*. Récupéré le 5 mars 2012,  
[http://www.homeopathy.org.mt/national\\_occupational\\_standards\\_for\\_homeopathy.pdf](http://www.homeopathy.org.mt/national_occupational_standards_for_homeopathy.pdf)
- Society of Homeopaths (2011). Complimentary and natural healthcare national occupational standards for homeopaths. Récupéré le 5 mars 2012, <http://www.a-r-h.org/Members/NOS.pdf>.
- Yasgur, J. (1998). *Yasgur's homeopathic dictionary and holistic health reference*. El Paso, Texas : Van Hoy Publishers.

## Annexe A – Remerciements

L'élaboration du *Profil des indicateurs de performance* est le fruit du travail colossal et du dévouement de nombreux groupes et personnes.

Nous voulons adresser nos remerciements aux membres de deux Groupes d'experts dévoués, composés d'homéopathes de partout dans la province, représentant les secteurs de l'éducation et de la profession et qui contribuèrent à l'expertise en la matière.

Le **Groupe d'experts sur les indicateurs de performance** composé de Whitney Collins, Lucia Dias, Kerri Flood, Savitri Kulkarni, Bhupinder Sharma et Kelly Warren.

Le **Groupe consultatif spécial d'experts** composé d'Eden Gajraj (Conseil transitoire), Nadia Bakir (Conseil d'administration de Drugless Therapy - Naturopathy), Iman Navab (Canadian College of Holistic Medicine), Charlotte Robertson (Canadian College of Homeopathic Medicine), Sheila McKenzie (Canadian College of Humanitarian Medicine), Alka Dalal (Homeopathic Medical Association of Canada), Kashka Kril-Atkins (North American Society of Homeopaths), Haroula Battista (Ontario College of Homeopathic Medicine), Dennis Chadbourne (Ontario Homeopathic Association) et Christine Jambrosic (School of Homeopathy).

Nous tenons à remercier tout particulièrement les membres de l'Ordre des homéopathes de l'Ontario pour leur travail remarquable et leur leadership, notamment :

Le **Comité directeur** composé de Kathy Desjardins, Eden Gajraj, Ling Goh, Bhupinder Sharma et Kelly Warren.

Le **l'Ordre des homéopathes de l'Ontario** composé de Jim Dunsdon, Whitney Collins, John Curran, Kathy Desjardins, Eden Gajraj, Ling Goh, Ron Harris, Margaret Martin, John Millar, Wangari Muriuki, Luba Plotkina, Bhupinder Sharma et Kelly Warren.

Membre du personnel de l'Ordre des homéopathes de l'Ontario, Katharine McEachern assura le leadership, tandis que Basil Ziv, Janet Blanchard et Mary Kennedy apportèrent leur soutien à l'équipe et à l'administration du projet.

Karine Georges (*Assessment Strategies Inc.*) fut l'experte-conseil pour le projet. Ses conseils et son aide de haut calibre ont été reconnus par toutes les personnes ayant travaillé au projet.

Enfin, ce projet n'aurait pas pu être réalisé sans l'aide financière du ministère de la Santé et des Soins de longue durée, qui a droit à toute notre reconnaissance.



l'Ordre des homéopathes de l'Ontario  
163 Queen Street East, 4<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M5A 1S1  
Téléphone : 416-862-4780 ou 1-844-862-4780  
Télec. : 416-874-4077  
Courriel : [info@collegeofhomeopaths.on.ca](mailto:info@collegeofhomeopaths.on.ca)  
[www.collegeofhomeopaths.on.ca](http://www.collegeofhomeopaths.on.ca)